

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2009

<u>Convocation du :</u> 6 novembre 2009	L'an deux mil neuf, le vendredi 13 novembre 2009, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.
<u>Date d'affichage :</u> 9 novembre 2009	La séance a été publique.
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 19	<u>Etaient présents :</u> Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Daniel BRUNET, Josette JOYEUX, Jonathan GODARD, Evelyne HEULIN, Isabelle PETIT, Guillaume DELLERUE, Jean-Philippe ADELAIDE, Valérie THEVEUX
<u>Nombre de présents :</u> 13	
<u>Nombre de votants :</u> 18	<u>Etaient absents :</u> Anne DEMERLÉ ayant donné procuration à Mireille ELOY, Pascal GASTINEAU ayant donné pouvoir à Jonathan GODARD, Jean-Marc BARRIE ayant donné pouvoir à Josette JOYEUX, Frédéric BENOIST ayant donné pouvoir à Corine LE ROUX, Stéphane PICARD, Pierre GAPILLOU ayant donné pouvoir à Daniel BRUNET

Guillaume DELLERUE est élu secrétaire de séance

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H45.

Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte-rendu

2 corrections d'orthographe ont été annotées, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibération pour les demandes de subvention relatives à l'étude et à la construction de la station d'épuration de Prouais

La maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration de Prouais a été choisie à savoir la société IRH. Vendredi 30 octobre 2009, une réunion a eu lieu avec cette société pour fixer les modalités techniques et financières. Le bon de commande ne sera envoyé qu'à partir de janvier 2010 pour pouvoir demander les subventions à l'AESN pour :

- frais d'appel d'offre
- Levé topographique fonciers experts,
- Etude de sols

Il est à noter que l'acquisition du terrain sur lequel sera implanté la nouvelle station d'épuration est à rattacher à la demande de subvention.

Décision : délibération votée à l'unanimité

3. Délibération pour conserver la compétence de l'instruction et la délivrance des permis de démolir sur le territoire communal

En son temps les élus avaient décidé de reprendre à la charge de la commune, l'instruction des déclarations de travaux devenues à présent déclarations préalable de façon à gérer au plus près du territoire et au plus vite les demandes des administrés.

Pour rappel, l'instruction des permis de construire est toujours confiée pour avis à la DDE de Chartres.

Dans ce même état d'esprit, il est demandé d'agrandir la compétence communale en urbanisme aux permis de démolir.

Proposition : délibération votée à l'unanimité

4. Délibération pour choix du devis du colis des anciens

Corine Le Roux fait part au conseil municipal des diverses offres proposées à la Mairie. Compte tenu du tarif attractif et de la qualité des colis de l'an dernier, elle propose au conseil de reprendre le même fournisseur que l'an dernier, Volvestre foie gras.

Cette année le nombre d'ayants droits est de 141 personnes. (Administrés nés avant le 1^{er} janvier 1939).

Le tarif unitaire est de 28,01€ TTC.

Aussi pour 140 colis (+2 offerts), le montant global s'élève à 3 921,40€TTC.

La distribution des colis aura lieu le samedi 19 décembre à partir de 9h00.

Pour les personnes absentes ce jour là, il sera déposé un courrier dans leur boîte aux lettres les avertissant qu'ils peuvent venir retirer leur colis à la Mairie.

Madame le Maire demande que pour l'année prochaine, la commission CCAS se réunisse début septembre pour examiner les différentes possibilités offertes.

Prévoir peut être un peu plus de budget, compte tenu de l'augmentation des prix.

Proposition : délibération votée à l'unanimité

5. Délibération pour la détermination de l'action sociale envisagée par la collectivité en faveur des employés municipaux

Depuis la loi de modernisation de la fonction publique, la collectivité se doit d'inscrire dans ses dépenses un montant consacré à l'action sociale de ses employés.

A ce jour, la Mairie participe à hauteur de 25% au paiement de la mutuelle pour les employés intéressés.

Cette délégation à l'organisme dénommé CNAS (Comité National d'Action Sociale) conduira à une dépense de 0,74% de la masse salariale n-1 soit pour 2009, environ 1700€ annuels pour les 15 employés.

Proposition : délibération votée à l'unanimité

6. Délibération pour attribution d'une indemnité d'assiduité et de technicité dite « prime au mérite » pour l'année 2009 aux employés municipaux

Depuis 2004, pour encourager les bonnes volontés, Madame le Maire souhaite le versement d'une prime liée à la façon de servir, autrement dit au mérite.

Pour la première fois en 2010, elle sera révisable semestriellement pour être suivie d'effet tout au long de l'année.

La prime correspondant à l'année 2009 sera versée avec les salaires de décembre.

Proposition : délibération votée à l'unanimité

7. Informations et Questions diverses

Madame le Maire :

1. informe le conseil municipal qu'une réunion PLU est prévue le 7 décembre 2009 à 20h30 à laquelle tous les élus sont invités.
Le travail de la commission PLU composée de : Josette Joyeux, Fabrice Geffroy, Marc Ballesteros, Mireille Eloy, Daniel Brunet, Pierre Gapillou, Evelyne Heulin, Valérie Theveux ainsi que Madame Boudard-Capon, architecte-

urbaniste choisie pour la réalisation du PLU, étant terminé, tous les conseillers municipaux seront dorénavant conviés à assister à toutes les prochaines réunions PLU.

2. Affaire Czaïkowski : La réunion organisée le 16 octobre 2009 à 16h en présence d'un expert nommé par le tribunal administratif, du député Jean-Pierre Gorges et de Madame le Maire pour l'installation d'enregistreurs sur la maison de Monsieur et Madame Czaïkowski, a été annulée.
Non prévenus de ce contre-temps, accompagné de Mireille Eloy au domicile de Monsieur et Madame Czaïkowski, Monsieur Gorges a néanmoins fait des propositions pour trouver une issue à cette affaire portée devant le Tribunal Administratif : s'agissant d'une route départementale, il interviendra auprès du Président du Conseil Général d'Eure et Loir pour obtenir le retrait du plateau incriminé et créer une zone « 30 » avec passages de piétons successifs. Il propose également d'acheter à la commune 2 radars pédagogiques suivant la réponse du Président du Conseil Général.
3. Travaux de voirie en cours sur le territoire communal :
 - La place de l'église est terminée, en attente des panneaux de signalisation.
 - Au parking de la salle des fêtes, un liquidambar a été planté à la place du tilleul malade.
 - A la Musse, Eurovia refait les bas cotés où subsistaient des problèmes de hauteur de trottoir, les enrobées seront exécutées le 19 novembre.
 - Un sens unique rue chartraine, rue de la volaille, rue de la Mésangerie va être mis en place jusqu'à l'été prochain, le temps de laisser les bas cotés se ré enherber.
 - Rue Colletière : les travaux ont débuté semaine 45 et finiront semaine 48.
 - Lumières des églises : A Prouais le résultat est satisfaisant, à Boutigny le résultat est moins bien que lors de la démonstration. Daniel Brunet va recontacter l'entreprise Denizet.
 - Station d'épuration de Boutigny : des difficultés persistent à la station, Monsieur Miltgen de l'AESN se tient à la disposition de la commune. Il envoie un expert, Monsieur Prime pour visiter la station le mardi 17 novembre 2009.
4. Avise le conseil municipal qu'une réunion est prévue le 26 novembre 2009 à 9h30 en présence du Conseil Général, du SITED, du SITERR, de Véolia, du SIVOM et de la Mairie.
Ce rendez-vous a pour but l'identification et la matérialisation des arrêts des différents transporteurs notamment scolaires.

Monique Petit informe les élus sur le conseil d'école qui s'est tenu le vendredi 13 novembre :

- Prévenir 15 jours avant pour les points divers à insérer dans l'ordre du jour
- Penser à fermer la porte d'entrée en bois sur le site de Boutigny le midi

Corine le Roux remercie Aurore Pinard pour les gerbes composées à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre et lui souhaite ses meilleurs vœux pour la continuation de son entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 18 novembre décembre 2009.